



Communauté de communes Cœur de France

Procès-verbal de la séance du Conseil communautaire du mardi 6 avril 2021 à 18 h

Question n° 1

Adoption du procès-verbal de la séance du Conseil communautaire du jeudi 25 février 2021

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**adopte le procès-verbal de la séance du Conseil communautaire du
jeudi 25 février 2021.**

Question n° 2

Compte-rendu des décisions prises en vertu de l'article L 5211-10 du Code général des collectivités territoriales

**Le Conseil communautaire donne acte à Monsieur le Président de la communication des
décisions prises.**

Question n° 3

Modification des statuts du Syndicat Intercommunal pour la Réalisation d'Aménagements Hydrauliques – SIRAH : changement du siège social

*Michelle Rivet informe que, le syndicat va organiser une réunion avec l'Agence de l'eau et le
Département afin de mettre en place un contrat territorial sur le territoire du SIRAH qui
permettra de financer les travaux sur les cours d'eau.*

**Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, vote les nouveaux
statuts du Syndicat Intercommunal pour la Réalisation d'Aménagements hydrauliques –
SIRAH.**

Question n° 4

Modification des statuts du Syndicat Mixte d'Aménagement des Bassins de l'Auron, l'Airain et leurs affluents – SIAB3A

**Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, vote les nouveaux statuts
du Syndicat Mixte d'Aménagement des Bassins de l'Auron, l'Airain et leurs affluents –
SIAB3A.**

Question n° 5

Désignation d'un nouveau membre au Conseil d'exploitation de l'Office de tourisme

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

désigne Monsieur Daniel BAUDON comme nouveau membre du Conseil d'exploitation de l'Office de tourisme Cœur de France, portant ainsi la composition comme suit :

7 membres du Conseil communautaire

- Didier DEVASSINE
- Philippe PERRICHON
- Patrick BIGOT
- Philippe AUZON
- Édith MICHELIC
- Roger DAGHER
- Charles ADOLPH

2 membres en qualité de personnes qualifiées dans le secteur du tourisme

- Daniel BAUDON
- Luc MARTIN

Question n° 6a

Ressources humaines Mise à jour du tableau des effectifs

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- accepte la modification du tableau des effectifs,
- autorise Monsieur le Président à signer tous les documents s'y rapportant.

Question n° 6b

Ressources humaines Création d'un poste de saisonnier

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- valide la création d'un emploi saisonnier pour la période du 1er juillet au 31 août 2021,
- autorise Monsieur le Président à signer tous les documents s'y rapportant.

Question n° 7a

Économie
Signature d'une convention d'occupation précaire de la Passerelle
avec la SEM TERRITORIA

Michelle RIVET demande s'il y a une contrepartie pour cette occupation. Le Président répond qu'il y a un loyer.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

autorise Monsieur le Président à signer la convention d'occupation précaire de La Passerelle avec la SEM TERRITORIA.

Question n° 7b

Économie
Signature d'une convention de partenariat avec le lycée professionnel
Jean Guéhenno

Michelle RIVET indique que c'est un très beau rapprochement.
Geoffroy CANTAT précise qu'il y a une forte demande des élèves du lycée.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

autorise Monsieur le Président à signer la convention partenariat avec le lycée professionnel Jean Guéhenno.

Question n° 7c

Économie
Signature d'une convention de partenariat avec l'association EGEE

Ce point a été retiré de l'ordre du jour.

Question n° 7d

Économie
Signature d'une convention de mise à disposition de la Passerelle avec l'Association
ouvrière des Compagnons du Devoir et du Tour de France

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

autorise Monsieur le Président à signer la convention de mise à disposition de locaux à l'Association ouvrière des Compagnons du devoir et du Tour de France.

Question n° 7e

Économie

Acquisition et revente de terrains situés ZA des Carmes à Saint-Amand-Montrond

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise Monsieur le Président à :

- **acquérir les parcelles cadastrées BI 178, BI 182, BI 106, BI 168, BI 155, BI 157 et BI 159 pour une superficie totale d'environ 10 282 m², au prix de 2 € par m²,**
- **revendre ces terrains aux entreprises, au prix de 5,60 € par m²,**
- **signer tous les documents relatifs à ce dossier.**

Question n° 8

Choix du mode de gestion du service public d'assainissement non collectif

Michelle RIVET indique qu'elle votera pour cette solution mais qu'elle regrette tout de même que l'on ne puisse pas le faire en régie.

Florence COMBES demande si on a une idée du coût pour les usagers. Le Président lui répond qu'il souhaite maintenir le coût actuel.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **approuve le principe de l'exploitation du SPANC de la Communauté de communes Cœur de France dans le cadre d'une délégation de service public soumise à la procédure prévue par les articles L 1411-1 et suivants du Code général des collectivités territoriales,**
- **autorise Monsieur le Président à prendre toutes les mesures nécessaires pour la mise en œuvre de la procédure de consultation, étant précisé qu'au terme de la procédure, le Conseil communautaire devra délibérer sur le choix du délégataire et le contrat retenu sur la base d'un rapport établi par le Président et relatant l'ensemble de la procédure suivie.**

Question n° 9

Convention d'adhésion au dispositif « Petites Villes de Demain » entre la Communauté de communes Cœur de France et la Ville de Saint-Amand-Montrond

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **valide la Convention d'adhésion Petites villes de demain,**
- **autorise Monsieur le Président à la signer ainsi que tous les documents s'y rapportant.**

Question n° 10

Fonds de concours avec les communes de Bruère-Allichamps, Charenton du-Cher, Drevant, Meillant, Orval et Saint-Pierre-les-Étieux pour le remplacement des ballons fluos

Le Conseil communautaire après en avoir délibéré, à l'unanimité,

vote les fonds de concours avec les communes de Bruère-Allichamps, Charenton du-Cher, Drevant, Meillant, Orval et Saint-Pierre-les-Étieux, pour le remplacement des ballons fluos dans leurs communes.

Question n° 11

**Tarifs de l'année 2021- complément à la délibération du 3 décembre 2020 :
Tourisme : tarifs des visites guidées en tuk-tuk**

Le Conseil communautaire après en avoir délibéré, à l'unanimité,

vote les tarifs complémentaires de Cœur de France pour l'année 2021.

✓ adulte :	10 €
✓ enfant de 5 à 17 ans et étudiant	5 €

Question n° 12

**Validation du compte de gestion 2020
budget principal, budgets annexes « assainissement »,
« aire d'accueil des gens du voyage » et « tourisme**

Le Conseil communautaire après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **déclare que le compte de gestion des 4 budgets de Cœur de France, dressé pour 2020 par le Trésor Public, est visé et certifié conforme par l'ordonnateur,**
- **vote ces comptes de gestion.**

Question n° 13a

**Adoption des comptes administratifs 2020
Désignation d'un Président**

Le Conseil communautaire après en avoir délibéré, à l'unanimité,

désigne comme Président de séance pour le vote des comptes administratifs 2020, Monsieur Emmanuel RIOTTE.

Question n° 13b

**Adoption des comptes administratifs 2020
Budget principal**

**Le Conseil communautaire après en avoir délibéré, à l'unanimité,
adopte le compte administratif 2020 du budget principal de Cœur de France.**

Question n° 13c

**Adoption des comptes administratifs 2020
Budget annexe « assainissement »**

**Le Conseil communautaire après en avoir délibéré, à l'unanimité,
adopte le compte administratif 2020 du budget annexe « assainissement » de Cœur de France.**

Question n° 13d

**Adoption des comptes administratifs 2020
Budget annexe « aide d'accueil des citoyens français itinérants »**

**Le Conseil communautaire après en avoir délibéré, à la majorité des voix 32 pour et 3 abstentions (Marie BLASQUEZ, Marie-Catherine MALTHER-PIREYRE et Yves PURET),
adopte le compte administratif 2020 du budget annexe « aide d'accueil des des citoyens français itinérants » de Cœur de France.**

Question n° 13e

**Adoption des comptes administratifs 2020
Budget annexe « gestion du tourisme »**

**Le Conseil communautaire après en avoir délibéré, à l'unanimité,
adopte le compte administratif 2020 du budget annexe « aide d'accueil des gens du voyage » de Cœur de France.**

Question n° 14

Affectation des résultats des budgets de l'exercice 2020

Le Conseil communautaire après en avoir délibéré, à l'unanimité,

vote l'affectation du résultat des budgets présentée.

Question n° 15

Vote des taux des taxes directes locales 2021

Le Président propose d'augmenter le taux de la taxe foncière sur les propriétés bâties en passant de 5,47 % à 6,5 % ce qui générera environ une recette supplémentaire de 162 964 €.

Il explique que dans la situation actuelle, avec une capacité d'autonomie financière négative il devient très compliqué de fonctionner; mais qu'il est nécessaire de continuer à investir pour avancer sur les trois priorités fixées, lors de son élection, pour rendre notre territoire attractif : la santé, le tourisme et l'économie.

Jean-Claude LAUNAY souligne que cela fait une augmentation de 18 % alors que lors des débats du mois dernier cette hausse devait passer de 5,47 % à 6 %. Le Président répond que malheureusement les bases sont plus faibles que prévu. L'objectif étant de ne plus toucher aux taux durant le mandat, jusqu'en 2026.

Marie BLASQUEZ estime que cela fait beaucoup pour Saint-Amand, où l'an dernier, il y a déjà des zones pour lesquelles les bases ont été réévaluées, on a vu des taxes foncières qui ont doublé dans certains quartiers. Sur des propriétaires particuliers, je peux entendre que cela ne représente pas une grosse somme, mais sur des entreprises, quand il y a des surfaces importantes, c'est énorme. Alors, certes, vous ne touchez pas à la CFE, mais je ne suis pas sûre que ce soit valorisant quand l'objectif est de faire venir des entreprises.

Marie Catherine Malthé Pireyre a rappelé que le pouvoir d'achat des Français est particulièrement dégradé et que les gens regardent le coût des taxes avant d'acheter.

Philippe Marme interroge le Président « Ne pensez-vous pas que des gens risquent de partir de la région avec des taxes élevées et des bâtiments qui se dégradent ? » Il lui répond qu'il n'a pas la réponse.

Pascal Aupy explique que ce n'est jamais agréable d'augmenter les taxes, mais la somme sera remise dans le pot commun pour nos projets, et qu'il y en a beaucoup.

Michelle RIVET explique qu'elle votera la délibération « la mort dans l'âme » mais que les gens partiront de toute façon si on n'arrive pas à valoriser notre territoire. On veut une maison de santé pluridisciplinaire, etc... on a du travail sur cette communauté, donc il faut donner au bureau les moyens de travailler. On ne peut pas faire autrement, mais l'amertume est grande, en particulier par rapport à ce qui s'est passé auparavant, la prise en charge de Balnéor, qui a été un gouffre.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à la majorité des voix, 22 pour, 2 contres (Marie BLASQUEZ, Marie-Catherine MALTHE-PIREYRE) et 11 abstentions (Alain ANDRIAU, Pascal AUGENDRE, Florence COMBES, Roger DAGHER, Didier DEVASSINE, Françoise GONNET, Raphaël FOSSET, Jean-Claude LAUNAY, Philippe MARME, Édith MICHELIC, Yves PURET)

vote les taux d'imposition pour l'année 2021 suivants :

✓	taxe foncière propriétés bâties	6,50
✓	taxe foncière propriétés non bâties	9,70
✓	cotisation foncière des entreprises	5,47

Question n° 16a

**Vote du budget primitif 2021
Budget principal**

**Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,
adopte le budget primitif 2021 du budget principal de Cœur de France.**

Question n° 16b

**Vote du budget primitif 2021
Budget annexe « assainissement »**

**Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,
adopte le budget primitif 2021 du budget annexe « assainissement » de Cœur de France.**

Question n° 16c

**Vote du budget primitif 2021
Budget annexe « aire d'accueil des citoyens français itinérants »**

**Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,
adopte le budget primitif 2021 du budget annexe « aire d'accueil des citoyens français
itinérants » de Cœur de France.**

Question n° 16d

**Vote du budget primitif 2021
Budget annexe « gestion du tourisme »**

**Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,
adopte le budget primitif 2021 du budget annexe « gestion du tourisme » de Cœur de
France.**

Question n° 16e

**Vote du budget primitif 2021
Budget annexe « zones d'activités »**

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

adopte le budget primitif 2021 du budget annexe « zones d'activités » de Cœur de France.